

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine a pour mission première l'identification, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine local, public ou privé, édifié au cours des siècles et témoignant de l'art de vivre et de l'architecture de nos régions (maisons, fermes, lavoirs, fontaines, églises, chapelles, pigeonniers, moulins, ponts...).

La conservation de ce patrimoine de proximité, le plus souvent non protégé par l'État, est de la responsabilité de tous.

La Fondation du patrimoine contribue au développement et à l'attractivité des territoires : elle mobilise toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration et de valorisation de patrimoine bâti, mobilier et naturel, en apportant un soutien tout particulier aux projets créateurs d'emplois qui favorisent la transmission des savoir-faire.

Dans tous les départements et régions et avec l'aide d'une soixantaine de salariés de la Fondation, un réseau de délégués bénévoles agit au quotidien, afin de mettre en valeur la richesse et la diversité de notre patrimoine. Leur investissement sur le terrain tisse des liens avec des partenaires locaux toujours plus nombreux améliorant ainsi leur efficacité dans l'aide à la restauration de cet héritage et dans la sensibilisation à sa connaissance.

Fondation du patrimoine

Délégation régionale de Rhône-Alpes

27 boulevard Antoine de Saint-Exupéry  
69009 Lyon

Tél : 04 37 50 35 78

Mail : [rhonealpes@fondation-patrimoine.org](mailto:rhonealpes@fondation-patrimoine.org)

[www.rhone-alpes.fondation-patrimoine.org](http://www.rhone-alpes.fondation-patrimoine.org)

Commune de Saint Pierre d'Entremont Isère

Mairie

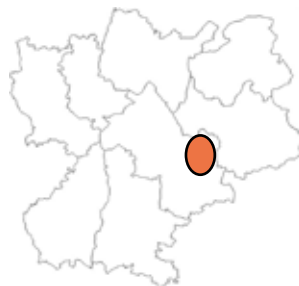
Côte Mollard

73670 Saint Pierre d'Entremont

04 79 65 80 53

[mairie.stpierredentremont38@wanadoo.fr](mailto:mairie.stpierredentremont38@wanadoo.fr)

Localisation du projet



Restaurons l'église  
Saint Philibert  
de Saint Pierre d'Entremont  
(Isère)

## PRESENTATION

L'église de Saint Philibert d'Entremont (chapelle à l'époque) a été construite au cours du 19<sup>ème</sup> siècle dans un des nombreux hameaux de la commune de Saint Pierre d'Entremont Isère.

En 1829, le baptême d'une cloche de la chapelle rurale est célébré, deux chartreux ont participé à cette cérémonie. Elle deviendra paroisse en 1832. La chapelle rustique, en mauvais état, fut modifiée ou reconstruite entre 1852 et 1870 grâce aux généreux dons des Chartreux

Cette église, implantée au cœur du hameau, est éclairée par de simples baies hautes en plein cintre équipées de vitraux à réseaux de bois. Ces vitraux à réseau de bois, exceptionnels et uniques en France, auraient été réalisés par les Pères Chartreux du Monastère de la Grande Chartreuse.

Aujourd'hui, il s'agit de rénover les vitraux à réseaux de bois des 6 baies ainsi que la rose de la façade ouest de l'église.



## NATURE DES TRAVAUX

Les vitraux se sont détériorés avec le temps, les travaux portent sur la dépose des 6 baies en bois et de la rose. Le bois sera nettoyé, huilé, ciré. Les pièces de verre seront nettoyées délicatement puis repositionnées à leur emplacement d'origine. Les baies seront ensuite sur vitrées avec une protection en verre feuilleté. Ces vitraux étant d'une grande rareté, ils seront rénovés à l'identique.



## APPEL AUX DONS

La commune de St Pierre d'Entremont Isère a besoin de tous pour sauver leur patrimoine. Aussi nous vous invitons, par votre souscription, à devenir mécène pour l'église de St Philibert d'Entremont et nous vous en remercions par avance.

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de « église de St Philibert de Saint Pierre d'Entremont »

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – église de St Pierre d'Entremont » et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas. Mon don est de.....euros et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année 2015.

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

- OU de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €). Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'Impôt sur le revenu OU  de l'Impôt sur la Fortune OU

de l'Impôt sur les Sociétés

NOM ou SOCIETE : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Coupon réponse à renvoyer à : Fondation du Patrimoine  
27 boulevard Antoine de St Exupéry 69009 LYON

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.

Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.